REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

Dossier n°07000723

ARRETE DU MAIRE n°2023/98

Objet : Concert et Soirée Tapas

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 13/06/2023 par l'association Label de Nuit afin d'occuper le domaine public place Julie Saint Avit, dans le cadre d'un concert et d'une soirée Tapas pour la période du 01/07/2023 au 02/07/2023.
CONSIDÉRANT que pour le bon déroulement de la manifestation, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : En raison de l'organisation du concert et de la soirée tapas par l'association Label de Nuit : le stationnement et la circulation seront interdits place Julie Saint Avit côté arcades, pour la période du 01/07/2023 au 02/07/2023.

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 27 juin 2023

Le Maire
Barbara NETO

MAIRIE DE VIC-FEZENSAC
32190